Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
Documents officiels*

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
27e séance
tenue le
mardi 17 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 27e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

puis : M. GONZALEZ (Chili)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite)

b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

c) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

87-57117 0055U (F) 20p.

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.27
2 décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite) (A/42/21)

b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/494)

c) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite) (A/42/571)

1. Mme NAVCHAA (Mongolie) souligne le rôle important que les médias jouent dans la vie internationale et les responsabilités plus lourdes qui leur incombent à une époque où le monde est confronté au problème de la survie de l'humanité. Il faut absolument qu'ils popularisent des approches nouvelles et réalistes pour les problèmes touchant les relations internationales contemporaines et abandonnent les raisonnements dépassés qui risquent d'amener le monde au bord du précipice. Ils sont manipulés depuis trop longtemps par les milieux qui cherchent à cultiver la méfiance et la haine pour provoquer un affrontement. La Mongolie s'associe aux efforts que les pays non alignés déploient pour établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et approuve les documents qu'ils ont adoptés à ce sujet. Comme elle attache une importance particulière au succès de cette entreprise, la délégation mongole milite pour une diffusion plus large et plus équilibrée des informations qui visent à renforcer la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples.

2. Les organisations internationales, et particulièrement l'Unesco, ont un rôle important à jouer pour favoriser l'instauration du nouvel ordre envisagé. La Mongolie appuie les efforts que l'Unesco déploie dans ce domaine, notamment pour améliorer les infrastructures de communication des pays en développement selon les modalités prévues dans son Programme international pour le développement de la communication.

3. La Mongolie attache une grande importance aux activités de l'ONU qui visent à informer l'opinion publique et estime qu'il faudrait accorder la priorité aux problèmes de la paix et de la sécurité, du désarmement, du développement, de la décolonisation, de l'élimination du racisme, de l'apartheid et du respect des droits de l'homme, ainsi qu'aux questions de Namibie et de Palestine, conformément aux décisions de l'Assemblée générale. Les activités de l'ONU dans le domaine de l'information, et notamment celles du Département de l'information, devraient servir à faire largement connaître les objectifs de l'Organisation et les efforts qu'elle déploie pour faire respecter les principes inscrits dans la Charte. Ces activités sont d'autant plus importantes que certains milieux poursuivent une campagne de dénigrement dirigée contre l'ONU et ses institutions spécialisées, notamment l'Unesco. La délégation mongole appuie sans réserve la proposition de l'Union soviétique, suivant laquelle l'ONU pourrait parrainer un programme d'information mondial qui contribuerait largement à renforcer la confiance et à promouvoir la coopération entre les Etats. Un tel programme irait tout à fait dans

(Mme Navchaa, Mongolie)

le sens des objectifs fixés pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. On peut espérer que le Comité de l'information étudiera cette proposition de manière plus approfondie l'année suivante.

4. La Mongolie approuve pleinement les efforts en cours pour restructurer le Département de l'information. Ceci devrait permettre d'assurer une gestion plus efficace, plus rationnelle et plus économique, tout en tenant compte des intérêts des divers Etats et groupes géographiques. En conclusion, la représentante de la Mongolie exprime l'espoir que les médias sauront relever le défi pour renforcer la paix et promouvoir une coopération fructueuse entre les peuples.

5. M. WELL-A-MOUTE (Cameroun) dit que, si le mandat de base régissant les activités de l'ONU dans le domaine de l'information, tel qu'il a été défini en 1946, reste le même, l'environnement dans lequel il doit s'appliquer a considérablement changé. Initialement orientée vers la compréhension entre les peuples, l'information s'est détournée de son objectif principal pour devenir un instrument de domination. Les pays en développement, handicapés sur les plans économique et technologique, sont devenus des consommateurs passifs alors même qu'ils devraient être l'objet d'une plus grande attention compte tenu de la lutte quotidienne qu'ils mènent contre les calamités naturelles, la misère, la colonisation, le racisme et l'apartheid.

6. La délégation camerounaise a lu avec intérêt le rapport du Comité de l'information (A/42/21) et fait siennes les recommandations pertinentes qu'il contient. Les pays en développement ont mis beaucoup d'espoir dans la promotion et l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information. Comme les médias exercent une influence directe sur l'économie, la culture et le développement d'une nation, les pays en développement ont surtout besoin, en matière d'information et de communication, d'infrastructures qui leur permettraient d'élaborer leurs propres politiques, compte tenu de leur histoire, de leurs valeurs sociales et de leurs traditions culturelles propres. La formation du personnel, qui doit être imprégné des réalités locales mais aussi ouvert au monde extérieur, a également son importance. Le Gouvernement camerounais tient à rendre hommage aux pays amis - la France, la République fédérale d'Allemagne et le Canada, entre autres - qui ont assisté le Cameroun dans ses efforts grâce à une collaboration active.

7. La délégation camerounaise se félicite des mesures qui ont été annoncées par la Secrétaire générale adjointe à l'information en vue de rendre le Département plus efficace et plus performant. Il espère toutefois que cette restructuration tiendra compte du principe de l'équilibre géographique dans la répartition des postes de responsabilité. Par ailleurs, les centres d'information des Nations Unies ont un rôle vital à jouer dans les pays en développement en tant que lien indispensable entre les populations qu'ils desservent et la communauté internationale. Les centres devraient donc conserver leur autonomie fonctionnelle. Si on les regroupait avec d'autres bureaux extérieurs du système des Nations Unies, leur capacité d'information risquerait d'être diminuée.

(M. Well-a-Moute, Cameroun)

8. La délégation camerounaise voudrait lancer un appel pour que soient maintenus tous les programmes de formation que le Département organise à l'intention des ressortissants des pays en développement.

9. M. GAXHOLLI (Albanie) dit que le problème de l'information a pris une importance particulière du fait que les conditions actuelles permettent des échanges d'informations d'une ampleur sans précédent. Cependant, comme l'ont révélé les débats qui ont lieu à la Commission depuis de nombreuses années, l'information n'est ni objective ni équilibrée. Les moyens d'information sont utilisés surtout par les deux superpuissances pour diffuser leur point de vue et leur idéologie. Elles manipulent les médias pour soumettre les peuples et les pays du monde à un véritable lavage de cerveau, pour leur imposer un flux d'informations qui visent à anéantir leur identité nationale et à miner leur confiance dans leur capacité d'assurer leur développement et leur progrès par eux-mêmes. Le pillage économique et l'ingérence politique dans les affaires intérieures des pays sous-développés s'accompagnent d'une féroce agression idéologique et culturelle.

10. Pour poursuivre leur politique agressive, les puissances impérialistes, et surtout les deux superpuissances, ont mis sur pied un vaste dispositif de propagande qui englobe les grandes stations de radio et de télévision, les journaux et les agences de presse. Elles ont transformé l'information en une arme potentielle de manipulation idéologique, politique et culturelle des masses populaires en vue de poursuivre leur politique d'expansion et d'hégémonie et de préparer le terrain pour des interventions militaires.

11. Les représentants de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont condamné avec force les agissements auxquels les puissances impérialistes se livrent pour maintenir leur domination dans le domaine de l'information. Les pays souverains sont de plus en plus favorables à un système qui permettrait d'échanger des informations sur une base égalitaire et ils veulent désormais contrôler leurs propres médias et créer des services nationaux d'information. La délégation albanaise réaffirme son soutien aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour diffuser une information objective. Elle s'oppose ainsi fermement à la politique des grandes puissances, et surtout des deux superpuissances, qui vise à maintenir les pays en développement dans leur rôle de consommateurs passifs des modes et des stéréotypes imposés par les moyens d'information d'un monde prétendument industrialisé et civilisé.

12. En Albanie socialiste, la presse et les autres médias, en tant que moyens d'expression des aspirations de la nation, s'attachent à renforcer l'unité du peuple autour du parti et du pouvoir populaire. Ils s'efforcent de familiariser la population albanaise avec la lutte que les autres peuples mènent pour préserver leur liberté, leur indépendance et leur progrès. La presse et les autres moyens d'information et de propagande ont fait des progrès exceptionnels d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Ainsi, dans un petit pays comme l'Albanie, qui compte une population légèrement supérieure à 3 millions d'habitants, 111 journaux et revues sont publiés avec un tirage de plusieurs dizaines de millions d'exemplaires. Mais, surtout, la valeur de la presse, de la télévision et des autres moyens d'information albanais apparaît dans le contenu de l'information.

(M. Gaxholli, Albanie)

Dans les journaux et revues, il n'y a pas de place pour la publicité en faveur de la pornographie, de la drogue ou de la décadence morale, ni pour une présentation embellie de la réalité. La presse rend fidèlement compte des grandes transformations qui s'accomplissent au sein de la société albanaise. L'Albanie a toujours été favorable à des échanges d'informations qui contribueraient à mieux faire connaître les valeurs des peuples, leur lutte anti-impérialiste et leur combat pour la liberté, comme aussi la démocratie et la consolidation de l'amitié entre les nations. Sa position n'a pas changé.

13. M. LASARTE (Uruguay) dit que le débat sur la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication a deux dimensions : nationale et internationale. En ce qui concerne la dimension nationale, l'Uruguay a souligné maintes fois l'importance qu'il attache à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est profondément convaincu que la liberté d'expression et la liberté d'opinion constituent la pierre angulaire de toutes les autres libertés. C'est pourquoi la délégation uruguayenne a examiné avec un soin tout particulier les recommandations qui découlent de la notion générale d'un nouvel ordre de l'information et de la communication pour déterminer si elles pouvaient être compatibles avec le droit qu'a chaque individu de recueillir des informations et des opinions et de les diffuser en utilisant n'importe quel moyen d'expression, y compris à l'étranger.

14. Ce droit offre la protection la plus efficace contre le contrôle exercé par l'Etat sur les moyens d'information, contre la manipulation de l'opinion publique ou les prétextes qui servent à justifier une censure officielle. Il présuppose une conception du droit à la communication qui ne peut exister pleinement que dans une démocratie. Pour la cerner concrètement, il faut surmonter la dichotomie traditionnelle entre la liberté absolue de la presse et le contrôle total exercé sur les moyens de communication. D'où la nécessité de promouvoir une solution intermédiaire qui permettrait aux médias de s'autoréguler sur la base de normes éthiques et de responsabilités sociales précises. Il ne faut pas oublier que les moyens de communication véhiculent des informations qui contribuent à déterminer les jugements de valeur portés par les citoyens et les institutions d'un Etat ainsi que les comportements collectifs. Par conséquent, une censure imposée aux moyens de communication par les gouvernements est aussi dangereuse pour la démocratie qu'un système où les médias sont contrôlés par un petit nombre de personnes. Démocratiser la communication doit être un souci permanent, même dans les sociétés qui ont une longue tradition de respect des droits de l'homme.

15. En ce qui concerne la dimension internationale, au cours des dernières décennies la concentration des techniques de communication s'est poursuivie à un rythme accéléré, si bien qu'aujourd'hui 75 % de la population mondiale n'a accès qu'à 10 % des ressources globales consacrées à l'information. Ce processus a engendré un déséquilibre important dans les échanges d'informations. Le Sud transmet peu d'informations au Nord, où elles n'ont qu'une diffusion restreinte. Par contre, il est submergé par un flot de mots et d'images. Dans les pays du Nord, ce déséquilibre induit fréquemment une mauvaise perception des réalités et même une certaine indifférence vis-à-vis du Sud, sauf pour les coups d'Etat militaires, les attaques terroristes ou les catastrophes naturelles.

(M. Lasarte, Uruguay)

16. L'Uruguay est très sensible à l'importance que le principe de la libre circulation de l'information revêt au niveau international, mais cette liberté ne doit pas devenir un prétexte pour perpétuer le déséquilibre existant au détriment des pays les plus faibles et les plus vulnérables. La communication internationale doit être démocratisée. Il ne s'agit pas simplement d'ajuster les échanges d'informations entre le Nord et le Sud d'un point de vue quantitatif mais d'assurer une participation plus équitable aux échanges internationaux sur la base du respect mutuel des identités culturelles respectives.

17. Au cours des quatre dernières sessions de l'Assemblée générale, la délégation uruguayenne a essayé de jouer un rôle modérateur, de favoriser un rapprochement entre les points de vue opposés, afin d'élargir le consensus politique autour des positions que l'Assemblée prend sur la question. En 1986, ces efforts de conciliation ont commencé à porter leurs fruits puisque les deux résolutions ont été adoptées quasiment à l'unanimité. Cependant, cette quasi-unanimité ne s'est pas manifestée à la session de fond que le Comité de l'information a tenue en 1987. La délégation uruguayenne a comparé les recommandations issues de cette session avec la résolution 41/68 A. Elle n'a pas relevé de différences importantes qui empêcheraient de renouveler le quasi-consensus de 1986, qu'il s'agisse du fond ou de la forme.

18. M. JEMAIL (Tunisie) dit que les progrès technologiques dans le domaine de la communication sont à la base du problème examiné par la Commission. En raison de leur avance dans le domaine technique et de l'importance de leurs moyens financiers, un petit nombre de pays sont à l'origine de la quasi-totalité des informations diffusées dans le monde, ce qui a des incidences considérables sur les civilisations, l'économie et la politique. Il en résulte une situation de déséquilibre dans les échanges d'informations entre les pays développés et les pays en développement. Ces derniers reçoivent un flux d'informations qui ne répond pas toujours à leurs besoins. L'un des objectifs prioritaires de ces échanges devrait consister à favoriser une meilleure compréhension entre les nations et les civilisations. Ce but ne pourra être atteint que par l'établissement d'un équilibre minimal entre le Nord et le Sud dans le domaine de l'information et de la communication. Le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication se place dans ce contexte.

19. A cet égard, l'ONU, et plus particulièrement le Comité de l'information, peuvent jouer un rôle primordial. Seul un consensus sur les recommandations du Comité permettrait de progresser. Or, à la session précédente du Comité, la délégation tunisienne a constaté que les deux courants d'idées représentés par le Groupe des Etats occidentaux et autres Etats et le Groupe des 77 n'évoluaient pas dans le même sens. Il semblait que l'objectif des négociations n'était plus la mise au point de recommandations concrètes à l'Assemblée générale, mais plutôt la réalisation d'un équilibre entre les termes composant ces recommandations, quitte à en diluer le contenu. Le Groupe des 77 s'est vu contraint de présenter une série de recommandations tenant compte, dans une large mesure, des préoccupations des différentes parties concernées, en dépit de leur adoption par vote. En outre, il semble que peu de progrès ont été accomplis depuis la session de juin 1987 du Comité de l'information. La délégation tunisienne espère que les membres du Comité

(M. Jemail, Tunisie)

seront en meilleure position pour arriver à un consensus à la session de fond de 1988. En ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations, elle souhaiterait avoir des informations précises sur l'application de la recommandation 4. Quels ont été les résultats de la coordination préconisée dans cette recommandation?

20. Le Département de l'information est au centre des préoccupations de la délégation tunisienne en raison de la mutation qu'il est en train de subir. L'intervenant reconnaît que le Département devrait adopter à l'avenir une attitude plus conforme aux normes actuelles, ce qui ne sera pas aisé étant donné l'ampleur de la tâche qu'il est appelé à accomplir. Le Département n'est pas en mesure de satisfaire toutes les demandes. Il incombe à l'ONU d'apporter directement l'information à ses utilisateurs sans attendre que ceux-ci viennent jusqu'à elle pour la chercher. Les médias seraient ainsi plus enclins à diffuser les informations émanant de l'Organisation, et le public serait mieux en mesure d'appuyer ses activités.

21. La délégation tunisienne souscrit à l'approche adoptée par la Secrétaire générale adjointe à l'information à propos du rôle du Département. Néanmoins, pour réussir à intégrer le Département dans le réseau mondial d'information, il faudrait adapter ses structures à cette fin. Si les centres d'information des Nations Unies étaient dotés d'un matériel moderne et pourvus d'un personnel qualifié, ils pourraient constituer un instrument idéal qui permettrait au Département de soutenir la concurrence avec les grands organes d'information et de communication. Il faudrait alors créer au sein du Département une unité qui serait chargée de ces centres. En outre, une telle approche pourrait être appliquée au programme de formation à l'intention des journalistes des pays en développement et permettrait de l'élargir. Le Département de l'information pourrait établir des liens avec les grandes institutions de journalisme réputées et leur demander de contribuer à la formation des jeunes journalistes des pays en développement. Sa responsabilité pourrait alors se limiter à compléter cet enseignement par un bref stage à l'Organisation.

22. A un moment où l'ONU subit des critiques émanant d'organes de presse soumis à de puissants groupes de pression, il serait utile que la Secrétaire générale adjointe à l'information envisage la création d'une unité chargée des relations publiques, dont la tâche principale consisterait à entretenir des relations suivies avec les responsables des grands organes de presse s'intéressant de près aux activités de l'Organisation.

23. M. MENON (Singapour) dit que les progrès rapides de la technologie ont multiplié les problèmes liés à l'objectivité des informations, au lieu de les atténuer. La presse joue actuellement un rôle important dans la vie de tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, mais son rôle n'est pas le même dans les différentes sociétés. Les malentendus à ce sujet sont la principale cause de conflit entre les médias occidentaux et les gouvernements des pays en développement.

(M. Menon, Singapour)

24. Dans le monde développé, et en particulier aux Etats-Unis, la presse joue un rôle dominant, non seulement dans la diffusion des idées, mais également en exerçant une influence. La presse occidentale se considère généralement comme le défenseur de l'intérêt public. Or la situation dans les pays en développement est tout à fait différente, puisque les gouvernements de ces pays doivent en général concentrer leurs efforts sur les tâches fondamentales d'édification de la nation, tout en tenant compte des traditions héritées du passé en matière de droit et de gouvernement, ainsi que des différentes cultures, de la composition raciale et des dangers extérieurs.

25. La cause fondamentale des conflits entre les médias occidentaux et les pays en développement est que, lorsqu'ils se trouvent dans ces pays, les journalistes occidentaux s'attendent à bénéficier du même degré de liberté de la presse et des mêmes privilèges que dans leur propre pays. Une presse libre et indépendante est une institution essentielle dans une démocratie effective. Cependant, Singapour est en désaccord avec certains des journaux étrangers représentés sur son territoire, qui considèrent la liberté de la presse comme un droit absolu. Les journalistes doivent exercer leurs activités dans le cadre de la législation nationale. En outre, certaines questions délicates, comme les questions raciales, religieuses et linguistiques, exigent qu'on impose des restrictions à la presse, comme c'est le cas dans d'autres pays en développement.

26. Certaines maisons d'édition étrangères estiment qu'elles ont le droit d'inclure ou d'omettre n'importe quelle information dans leurs magazines, sans accorder de droit de réponse. Il serait intéressant de savoir qui restreint la liberté de la presse dans de tels cas. Le fait de refuser l'exercice de ce droit à une partie lésée implique qu'on viole une règle essentielle de justice, à savoir que les parties à un différend ont le droit de se faire entendre. Certains journalistes occidentaux invoquent la notion de liberté de la presse afin de ne pas avoir à rendre compte de leurs actes.

27. M. TRIPATHI (Népal) dit que, bien que les pays du tiers monde subissent les incidences sociales, politiques, économiques et culturelles des médias techniquement avancés, ils éprouvent de grandes difficultés à communiquer leur point de vue indépendant au monde extérieur. L'ordre de l'information et de la communication propage des systèmes de valeurs, des concepts et des intérêts qui leur sont étrangers. L'instauration d'un nouvel ordre vraiment juste permettrait de réduire les écarts et les disparités dans les flux d'informations à l'intérieur du monde en développement et d'éliminer les déséquilibres existant entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement. L'intervenant souligne que l'instauration d'un tel ordre n'est pas un mouvement dirigé contre les pays occidentaux ou contre le Nord, mais qu'il implique la coopération constructive de toutes les parties intéressées.

28. Le Népal estime qu'il faut déployer des efforts concertés aux niveaux national et régional afin de mettre au point des politiques et des programmes à long terme dans le domaine de l'information et de la communication. Les pays développés et les principaux pays en développement devraient s'associer à ce processus en facilitant la mise en place des infrastructures nécessaires et en formant le personnel des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés.

(M. Tripathi, Népal)

29. Le Népal attache une grande importance à la libre circulation de l'information, mais les pays les moins avancés, les petits pays et les pays faibles ne devraient pas être de simples réceptacles ni des victimes impuissantes face à une invasion sociale et culturelle étrangère, lancée par les puissants médias de l'extérieur qui proclament le droit à la libre circulation de l'information. Les pays en développement, en général, et les pays les moins avancés, en particulier, s'efforcent d'accélérer leur développement tout en préservant les cultures et les systèmes de valeurs locaux. Les outils et les connaissances fournis par l'information doivent donc être renforcés et utilisés pour promouvoir des systèmes nationaux de communication, qui pourraient également servir à lutter contre les problèmes de sous-développement, et notamment contre l'analphabétisme. De tels systèmes permettraient de réduire les disparités en matière d'information et de communication qui existent entre les secteurs urbain et rural des pays en développement et de préserver la cohérence et l'intégration nationales.

30. Le Népal a progressivement installé un réseau de communication primaire dans tout le pays et établi des liens avec les principaux centres de communication régionaux et mondiaux. Il réalise des progrès considérables, malgré les obstacles créés par la géographie, le faible niveau de revenu et l'insuffisance des connaissances techniques. L'intervenant est heureux d'annoncer que la Télévision nationale, de création récente, est également en constante expansion. Il demande une nouvelle fois à la communauté internationale de faire preuve d'une plus grande compréhension des problèmes spécifiques rencontrés par les pays les moins avancés dans le domaine de la communication. Le Népal apprécie la contribution précieuse de l'Unesco, appuie le Programme international pour le développement de la communication et espère que ses critères pour la sélection des projets et l'octroi d'une assistance seront rationalisés au profit des pays les moins avancés.

31. La délégation népalaise a suivi avec un vif intérêt la restructuration en cours au sein du Département de l'information. Bien qu'elle ait toujours été favorable à des modifications tendant à améliorer l'efficacité des activités et le moral du personnel, elle tient à rappeler que l'ONU est un organisme politique et non une société privée. Elle propose, dans la mesure des ressources disponibles, de renforcer les centres d'information des Nations Unies et d'étendre leur présence aux capitales de tous les Etats Membres, et réitère la demande de son pays concernant l'inclusion de la langue népalaise dans les programmes du Groupe de l'Asie du Service de la radio de l'ONU, de sorte que les programmes enregistrés du Département soient plus accessibles à la population. Il faut ajouter plusieurs langues dans ce service et non en supprimer. L'intervenant espère que le programme de formation du Département à l'intention des journalistes des pays en développement sera revitalisé et se félicite qu'une table ronde à l'intention des responsables des médias asiatiques ait été organisée en février, à Kathmandou, sous les auspices du Département.

32. Les dirigeants de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale ont décidé d'inclure l'information et la communication parmi les domaines qui relèvent de la coopération régionale. Cet exemple de coopération Sud-Sud devrait non seulement améliorer la compréhension entre les nations de l'Asie du Sud, mais également contribuer à atténuer les déséquilibres régionaux dans ce domaine de l'information et de la communication.

33. M. LARE (Togo) dit qu'il faudrait remédier aux difficultés entravant la bonne marche du Comité de l'information et du Département de l'information. Il faudrait également prendre des mesures efficaces pour restructurer les organes d'information dans les pays en développement. A cet effet, on pourrait adopter les mesures suivantes : l'Unesco devrait bénéficier de ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter efficacement des tâches qui lui sont assignées; des réformes financières devraient être introduites au sein du Département de l'information, et le principe de la répartition géographique équitable devrait être respecté parmi ses effectifs; et les résolutions et recommandations de l'Assemblée générale devraient être appliquées avec diligence et dans leur intégralité.

34. L'établissement par les pays du tiers monde de leur propre pool d'agences de presse est conforme à leur aspiration de se doter d'infrastructures leur permettant de corriger le déséquilibre actuel dans le domaine de l'information et de la communication. A cet égard, le transfert de technologie et les échanges de données d'expérience avec les sociétés privées et les pays, aussi bien du Nord que du Sud, revêt une grande importance. Il faut également assurer la formation des journalistes des pays en développement et renforcer les centres d'information des Nations Unies.

35. Le Togo affirme que l'amélioration de l'accès des peuples du tiers monde à l'information et à la communication est un pas important en vue d'accélérer le processus de leur développement économique, social et culturel.

36. La délégation togolaise déplore que le Comité de l'information ait à nouveau été dans l'incapacité de parvenir à un consensus sur ses recommandations à l'Assemblée générale. Toutefois, elle exprime sa satisfaction au sujet des progrès réalisés jusqu'à ce jour par le Comité. Elle invite la communauté internationale à faire preuve d'une plus grande volonté politique et d'un meilleur esprit de coopération.

37. M. TSIMBA (Zimbabwe) se félicite de l'action menée par la Secrétaire générale adjointe à l'information pour maximiser l'utilisation de toutes les ressources disponibles grâce aux mesures de restructuration du Département proposées, mais il est profondément préoccupé par les incidences de certaines de ces mesures sur l'Organisation. Il serait intéressant de savoir quel sera le statut des groupes régionaux du Service de la radio de l'ONU dans cette nouvelle structure : on peut se demander s'ils seront éliminés progressivement l'un après l'autre, de sorte qu'il ne subsistera qu'un seul groupe régional pour chacun des quatre groupes continentaux d'Etats, ou s'ils seront renforcés. Nombre d'Etats Membres s'appuient dans une large mesure sur les groupes régionaux du Service de la radio pour tenir leur population informée des activités et objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

38. La pression contre l'apartheid, que la communauté internationale est unanime à déclarer crime contre l'humanité, doit être maintenue. Le Zimbabwe espère que le nombre des émissions en diverses langues produites par le Service de la radio pour le compte du mouvement anti-apartheid sera encore augmenté et qu'elles seront renforcées.

(M. Tsimba, Zimbabwe)

39. Les défauts de l'approche multimédiatique proposée en ce qui concerne le fonctionnement du Département dans la nouvelle structure sont évidents. Inévitablement, des questions d'une importance déterminante pour les pays en développement, comme celles de l'apartheid, de la Namibie et de la Palestine, seront traitées superficiellement, puisqu'elles entreront en concurrence avec d'autres sujets pour les créneaux et espaces disponibles. En réduire la couverture à des spots télévisés et radiophoniques serait injuste et irresponsable. De plus, si l'on adoptait l'approche dite multimédiatique, elles ne seraient plus traitées de façon aussi attentive et approfondie que dans le cadre de l'ancienne structure.

40. Le Zimbabwe est également préoccupé par la proposition de réduire le nombre des centres d'information des Nations Unies et de concentrer ces centres dans les régions dotées de "meilleures communications". La délégation zimbabwéenne rejette l'approche réactionnaire, d'inspiration occidentale, consistant à ne communiquer qu'avec les pays ayant les mêmes installations perfectionnées et à estimer que comme les pays en développement ne sont pas avancés dans le domaine des communications, ils doivent continuer à subir les conséquences de leur retard. Cette approche est un moyen subtil d'annuler les nombreux acquis de la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. L'existence même de groupes régionaux et de centres d'information relevant du Département résulte indéniablement du fait que les pays développés ont dû accepter et reconnaître à contrecoeur la diversité des pays en développement.

41. Le Zimbabwe continue d'attacher une importance primordiale à l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication parce qu'il subit les conséquences négatives du monopole des pays développés sur les systèmes de communication et d'information mondiaux. Les pays en développement sont conscients de la nécessité d'un tel ordre depuis la naissance du Mouvement des pays non alignés en 1961. S'efforçant de rectifier les déséquilibres des courants d'information, les pays non alignés coopèrent de plus en plus dans le cadre du pool des agences de presse des pays non alignés, en se fondant sur les principes de l'autonomie et de l'assistance mutuelle pour renforcer leurs systèmes et infrastructures médiatiques. Le Zimbabwe appuie l'Unesco dans l'action qu'elle mène pour aider les pays en développement à renforcer leurs infrastructures médiatiques, y compris les programmes de formation. Il est également en faveur du renforcement du rôle du système d'information des Nations Unies et se félicite de la poursuite de la coopération entre le Département et le pool des agences de presse des pays non alignés, l'Eco-Pool et les agences de presse régionales des pays en développement.

42. Le Zimbabwe, comme les autres Etats de première ligne, mène une guerre militaire, économique, diplomatique et d'information contre l'apartheid. Si en 1986 les médias ont traité en détail des horreurs du système d'apartheid, ils gardent aujourd'hui, pour la plupart, le silence sur cette question. Le régime d'apartheid a désamorcé la situation en adoptant des mesures draconiennes pour baillonner ceux qui ont eu le courage de défendre la majorité noire opprimée. En violation flagrante des règles et principes internationaux de radiodiffusion, l'Afrique du Sud se sert de la radio pour déchaîner une propagande hostile visant à appuyer les groupes rebelles fantoches de la région et à inciter les peuples à se

(M. Tsimba, Zimbabwe)

soulever contre leurs propres gouvernements. Le représentant du Zimbabwe invite la communauté internationale à condamner ces pratiques funestes et à faire pression sur le régime raciste et ses alliés pour qu'ils mettent un terme à leurs actes hostiles qui sont contraires au droit international.

43. M. APOSTOL (Roumanie) dit que la Roumanie tient à souligner l'intérêt croissant que manifestent les pays et peuples du monde à ce que soient résolus les problèmes que posent l'information et la communication. Ces problèmes devraient être examinés en relation étroite avec les préoccupations fondamentales des pays, dont la principale est la nécessité impérieuse de préserver la paix et la sécurité internationales.

44. Les médias peuvent apporter une contribution importante au renforcement de la paix, à l'élimination de la menace de guerre, à l'accroissement de la compréhension internationale, à la promotion de l'égalité, à l'indépendance nationale, au développement et à l'exercice des droits de l'homme fondamentaux. Ils peuvent et doivent contribuer à l'élimination du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre les Etats et promouvoir la coopération internationale. L'écart entre les niveaux de développement économique des Etats développés et des Etats en développement existe aussi dans le domaine de l'information. Etat socialiste en développement, la Roumanie est préoccupée par les répercussions défavorables de cette situation sur les progrès économiques et sociaux des pays en développement et sur la façon dont il est rendu compte de leurs efforts de développement par les agences de presse des pays développés. La délégation roumaine tient à souligner que la vie sociale, économique et politique des pays en développement est souvent déformée par les grandes agences de presse, de radio et de télévision. Les événements importants qui reflètent le désir des pays en développement de renforcer la paix et la sécurité internationales ou constituent des efforts pour éliminer les conséquences de la crise économique mondiale et de la dette extérieure sont souvent passés sous silence. Il faut donc modifier d'urgence le statut de dépendance des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication, car le principe de l'égalité souveraine s'applique aussi à ce domaine. Les pays développés devraient coopérer avec les pays en développement pour renforcer les infrastructures d'information et de communication de ces derniers, afin de leur permettre d'élaborer leurs propres politiques d'information en toute liberté et indépendance. Les informations venant de sources nationales autorisées devraient être prises en compte. Les agences nationales étant les mieux au fait de la situation dans leur propre pays, elles peuvent donner une image exacte des événements et exprimer la position de leur pays.

45. Il est indéniable que les journalistes des pays en développement ne sont pas informés de première main des événements régionaux et ne peuvent effectuer des reportages rapides et objectifs car ils n'ont d'autre solution que de se reporter aux informations diffusées par les principales agences de presse mondiales, ce qui est un aspect de la colonisation de l'information. Les études de l'ONU devraient se concentrer davantage sur la situation des pays les moins avancés pour mettre en lumière leurs problèmes et l'action qu'ils mènent en vue de les résoudre.

(M. Apostol, Roumanie)

46. La Roumanie appuie les mesures concrètes figurant dans le rapport du Comité de l'information ainsi que les programmes d'information de l'ONU visant à renforcer le rôle de l'Organisation. M. Apostol souligne l'importance des documents adoptés par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'accès des pays en développement aux techniques de communication et le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les agences nationales et régionales de ces pays. A cet égard, il faudrait traiter plus largement des problèmes économiques urgents qui se posent dans le monde, en particulier de la situation économique critique en Afrique. Le Département de l'information ne devrait ménager aucun effort pour appeler l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur des problèmes de ce continent.

47. Il faudrait continuer de diffuser des informations sur la politique d'apartheid et intensifier les efforts visant à informer l'opinion publique mondiale sur l'occupation illégale de la Namibie et la nécessité d'exécuter intégralement et sans retard le plan des Nations Unies pour la Namibie. La délégation roumaine prend note avec satisfaction des activités exécutées par le Département et estime qu'il devrait se concentrer sur des problèmes cruciaux comme ceux de la paix, de la sécurité, du désarmement, de la décolonisation, de l'information et de la démocratisation des communications au niveau mondial. Dans ce domaine, les centres d'information des Nations Unies ont un rôle important à jouer pour mobiliser l'opinion publique mondiale en vue de promouvoir les idéaux de paix, d'amitié et de compréhension entre les peuples.

48. M. FISSENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que l'objectivité de l'information a une incidence favorable sur l'atmosphère politique dans le monde et souligne la responsabilité énorme des médias et des journalistes qui doivent fournir des informations exactes sur les événements internationaux et les moyens de résoudre les problèmes mondiaux, en particulier la prévention de la guerre nucléaire. Un nouveau type de pensée politique est nécessaire pour assurer la survie de l'humanité en favorisant un climat de confiance fondé sur la compréhension mutuelle et la tolérance. Les médias doivent encourager un dialogue constructif visant à normaliser la situation internationale, à éliminer le danger de situations conflictuelles et à assurer une sécurité stable pour tous les peuples et Etats.

49. L'Organisation des Nations Unies, qui a résisté à l'épreuve du temps, doit jouer un rôle de premier plan pour favoriser ce dialogue. Elle devrait examiner attentivement l'idée, avancée par le Secrétaire général Gorbatchev, de créer avec la participation directe de l'Organisation un programme mondial d'information qui constituerait un élément central d'un système général de sécurité internationale. Le principal objectif en serait de promouvoir les idéaux de paix, de confiance mutuelle et de coopération. Les principales questions relatives à l'information, y compris celle d'un programme mondial d'information, pourraient être examinées dans le cadre des organismes des Nations Unies existants, comme le Comité de l'information, et lors d'une conférence internationale spécialement convoquée à cette fin sous les auspices de l'Organisation. Cet examen permettrait de prendre des mesures concrètes pour élargir la coopération internationale dans le domaine de l'information.

(M. Fissenko, RSS de Biélorussie)

50. La délégation biélorussienne comprend les préoccupations exprimées par un certain nombre de pays à propos du déséquilibre de la diffusion de l'information, de la domination totale des agences d'information occidentales et de l'invocation incessante par certains pays de la liberté d'information comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats.

51. La délégation biélorussienne appuie les pays en développement qui désirent limiter les activités incontrôlées des agences d'information occidentales, établir des relations équitables dans le domaine de l'information et réaffirmer leur souveraineté nationale. La RSS de Biélorussie considère avec compréhension les dispositions de la Déclaration politique adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Harare, concernant un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ainsi que celles du document adopté à la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés en juin 1987.

52. M. Fissenko appuie les recommandations du Comité de l'information et estime qu'il devrait en être tenu compte dans un projet de résolution sur le point à l'examen. Bien qu'elle se félicite des efforts de rationalisation et d'amélioration de l'efficacité du Département de l'information, la délégation biélorussienne n'est pas convaincue du bien-fondé de la création de sous-divisions supplémentaires dans le Département ainsi que de nouveaux postes de haut niveau. Elle s'inquiète de constater qu'il est peu tenu compte du système de priorités politiques établi pour les activités du Département, que le déséquilibre de la répartition géographique du personnel n'a pas disparu et que l'on a trop souvent recours aux services de consultants fortement rémunérés. Il faut espérer que ces défauts seront corrigés et que le Département pourra restructurer ses activités et s'acquitter de sa tâche conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

53. M. VALDERRAMA (Philippines) dit que la Constitution des Philippines récemment ratifiée prévoit de nombreuses garanties concernant la liberté de parole et la liberté de la presse. Cependant, compte tenu de leurs divers problèmes, les Philippines attachent aussi une importance particulière à la responsabilité des médias. C'est dans cette perspective qu'elles considèrent l'écart qui se creuse dans le domaine des techniques d'information et de communication. Il ne s'agit pas seulement de rectifier des comptes rendus déformés, mais aussi d'accroître l'accès et la participation des pays en développement à la production et à la diffusion d'informations conformément aux objectifs d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication que les Philippines appellent de leurs voeux.

54. M. Valderrama souligne l'importance du développement des infrastructures de communications au niveau national, qui permettrait une libre circulation et une diffusion plus équilibrée de l'information. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et des organismes intergouvernementaux est déterminant à cet égard et devrait être encore renforcé. La délégation philippine souscrit sans réserve à l'objectif du Département consistant à promouvoir dans toute la mesure du possible une compréhension informée de l'activité et des buts de l'Organisation, ce qui est important pour la cause de la paix et de la sécurité mondiales.

(M. Valderrama, Philippines)

55. Il est à espérer que les modifications que l'on propose d'apporter au Département de l'information permettront d'en accroître le rendement et l'efficacité et que la politique de transparence se poursuivra en tenant compte des vues des délégations sur le processus de restructuration. Les Philippines sont préoccupées par le fait qu'un certain nombre d'activités du Département ne seront pas exécutées en raison de difficultés financières, comme l'indique le rapport du Secrétaire général A/42/494. Les questions relatives à la paix, au développement, aux droits de l'homme et à l'autodétermination devraient continuer d'être considérées comme prioritaires par le Département. Les peuples du monde devraient être mieux informés de la lutte contre l'apartheid, des questions de Namibie et de Palestine, de la campagne pour le désarmement, du conflit politique au Moyen-Orient et des questions économiques et sociales touchant l'existence même des hommes et des nations.

56. M. Valderrama espère que, grâce à l'augmentation du nombre de ses membres, le Comité de l'information sera mieux à même de s'acquitter de ses responsabilités. On ne saurait trop souligner l'importance pour l'avenir des Nations Unies d'une opinion publique informée. La délégation philippine approuve donc les 48 recommandations du Comité de l'information. Elle est heureuse de constater que l'application de certaines d'entre elles a déjà commencé.

57. La délégation philippine est préoccupée par la suspension du programme radio enregistré du Département à destination des Philippines et demande de nouveau que ce programme soit rétabli, eu égard en particulier à ses incidences budgétaires minimes.

58. La délégation philippine est consciente des délais serrés que doivent respecter les rédacteurs de communiqués de presse du Département mais souligne la nécessité de rendre compte exactement des vues et positions des délégations. On doit espérer que les cas d'inexactitude sont isolés.

59. Un journaliste philippin a participé au programme annuel de formation de sept semaines destiné aux journalistes et personnalités de la radio et de la télévision des pays en développement, parrainé par le Département à l'automne 1987. Ces programmes, qui sont l'un des moyens les plus efficaces de renforcer les structures d'information et de communication des pays en développement et de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, devraient être poursuivis.

60. La délégation philippine a pris acte avec intérêt de la déclaration faite par le Président du Comité de l'information à sa dernière session en ce qui concerne la possibilité d'élargir les programmes du Département à l'intention des pays en développement en coopération avec de prestigieuses institutions spécialisées et souhaite être tenue informée des faits nouveaux concernant ce projet.

61. Elle a également pris acte de l'exécution d'un certain nombre de projets interrégionaux, régionaux et nationaux appuyés par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Le rapport sur les conséquences sociales, économiques et culturelles du développement accéléré de la communication montre que le PIDC est activement préoccupé par les déséquilibres qui se manifestent actuellement dans le domaine de l'information et de la communication.

(M. Valderrama, Philippines)

62. La délégation philippine remercie le Centre d'information des Nations Unies de Manille, qui informe avec succès le public philippin et celui des Etats insulaires voisins du Pacifique des objectifs et programmes de l'Organisation des Nations Unies. Chaque samedi, une heure d'émission est consacrée aux Nations Unies sur une chaîne de télévision publique.

63. Un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication compléterait le nouvel ordre économique international, tous deux étant conçus pour redresser les déséquilibres dans leurs domaines respectifs. Ces objectifs sont également poursuivis par le pool des agences de presse des pays non alignés et certains groupes régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ils ne sont pas censés priver des pays ou groupes de pays des fruits de leur travail, mais au contraire renforcer la paix universelle et la coopération internationale. Une action combinée des pays développés et des pays en développement est cependant essentielle pour les atteindre.

64. M. González (Chili) prend la présidence.

65. M. KORSHENI (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation appuie les recommandations du Comité de l'information (A/42/21), dont certaines figuraient déjà dans la résolution 41/68 A de l'Assemblée générale. Tout le monde convient de la nécessité de renforcer la capacité des pays en développement à acquérir et à diffuser des informations par les techniques modernes de la communication. C'est pourquoi la délégation tanzanienne appuie le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et lance un appel pour que l'on augmente les contributions financières à ce programme. Les divergences d'ordre philosophique et idéologique suscitées par le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ne devraient pas faire échec à un dialogue constructif sur les moyens d'utiliser au mieux les techniques de la communication, en vue de promouvoir la paix et la compréhension internationale.

66. L'influence des médias, pour le meilleur et pour le pire, est particulièrement grande dans les pays en développement : le taux d'analphabétisme y est élevé mais les programmes radiophoniques peuvent toucher les villages les plus éloignés. Ceux qui préconisent la liberté d'information et d'expression doivent avoir une attitude responsable et ne pas projeter des vues déformées, au détriment des défavorisés.

67. La République-Unie de Tanzanie serait la dernière à faire obstacle à une action visant à augmenter l'efficacité du Département de l'information mais elle regrette de constater que, dans la circulaire du Secrétaire général en date du 2 novembre 1987, des sections importantes ont été supprimées. Par exemple, on ne trouve dans l'organigramme ni les diverses sections régionales du service radio ni la Section des programmes anti-apartheid. Cette dernière lacune est particulièrement surprenante, compte tenu des recommandations 32 et 33 qui figurent dans le rapport du Comité de l'information (A/42/21). Devant la censure et la suppression de l'information par le régime d'apartheid, le Département de l'information devrait redoubler d'efforts pour contrecarrer la propagande hostile de l'Afrique du Sud.

(M. Korsheni, Tanzanie)

68. Une autre question qui préoccupe la délégation tanzanienne, est celle de la Section de l'adaptation linguistique. L'adaptation de textes anglais et français dans d'autres langues, effectuée par des gens de culture occidentale, compromettrait l'utilité des programmes. Par exemple, les programmes radiophoniques des Nations Unies en swahili sont très utiles pour mieux faire comprendre les activités et l'efficacité de l'Organisation. Produits depuis plus de 15 ans et distribués dans neuf pays africains, ces programmes ont gagné une audience considérable dans toute l'Afrique de l'Est et auprès de quelque 70 millions de personnes d'expression swahili; ils constituent un magazine permanent des organismes de radiodiffusion, dans tous les pays d'Afrique de l'Est. L'importance du swahili en tant que grande langue africaine ressort du fait que plus de 27 stations dans le monde, y compris les grands réseaux de radiodiffusion, diffusent dans cette langue. Il faudrait donc continuer les programmes en swahili.

69. La délégation tanzanienne se préoccupe également de ce que la nouvelle structure du Département de l'information ne compte pas de directeur d'Afrique, bien qu'à la dernière session du Comité de l'information, un certain nombre de délégations aient souligné la nécessité de corriger le déséquilibre géographique qui existait au sein du personnel du Département, notamment dans les postes supérieurs. Vu l'importance du Département, toutes les régions devraient être représentées dans sa structure de gestion.

70. La délégation tanzanienne estime utile que l'on continue de publier d'importantes sources d'information sur l'Organisation des Nations Unies comme la Chronique de l'ONU, le Forum du développement et l'Annuaire des Nations Unies. Il est indispensable que les rédacteurs soient indépendants et aient le souci de l'exactitude, surtout quand il s'agit des communiqués de presse, pour que le Département soit crédible. La délégation tanzanienne prend note avec satisfaction du programme de formation mis en place par le Département à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement, et le félicite de sa coopération avec l'Unesco et le pool des agences de presse des pays non alignés et des agences régionales de presse des pays en développement.

71. Le Département a fait oeuvre utile pour l'Organisation, mais il reste encore beaucoup à faire. Il importe notamment de lui donner la possibilité de se doter de son propre satellite de communications et de radiodiffusion sur ondes courtes; cela lui éviterait de dépendre des installations appartenant à un Etat Membre.

72. M. CARAZO (Venezuela) dit que la création du Comité de l'information, en 1978, montre que les Etats Membres ressentaient déjà alors le besoin d'un nouvel ordre de l'information et de la communication pour promouvoir la paix et la coopération internationales. Le Venezuela a toujours souhaité apporter une contribution positive aux efforts visant à améliorer la structure mondiale des communications, mais il regrette le peu de progrès réalisé jusqu'ici.

73. Il accueille avec satisfaction la réorganisation du Département de l'information en vue d'améliorer ses capacités de mieux faire connaître dans le monde les réalisations et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

(M. Carazo, Venezuela)

De meilleures relations avec les médias internationaux ne sauraient manquer de rehausser l'image de l'Organisation auprès de l'opinion publique mondiale. C'est pourquoi la délégation vénézuélienne se félicite que le Département ait resserré la coopération avec le pool des agences de presse des pays non alignés, le pool des agences régionales de presse des pays en développement et l'Eco-Pool, récemment créé, ainsi qu'avec les organismes de radiodiffusion des pays intéressés; mais elle regrette qu'en raison des contraintes financières, il n'ait pas été possible d'organiser, en 1987, un atelier pour familiariser les agences de presse aux techniques nouvelles et pour uniformiser les méthodes et les programmes d'enseignement, en coopération avec l'Unesco. Elle note également qu'en 1987, à cause des restrictions financières, les 13 participants au programme de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement n'ont pas pu effectuer une visite d'une semaine dans un pays en développement et le programme annuel de bourses à l'intention des formateurs a dû être différé.

74. Il est à espérer que l'analyse à laquelle procède actuellement le Départemnent en matière de communiqués de presse permettra de trouver une solution satisfaisante pour assurer le reportage de toutes les réunions, malgré les difficultés. Bien que la délégation vénézuélienne regrette que l'on ait supprimé la publication des résumés hebdomadaires dans toutes les langues officielles, elle juge très utiles les "highlights" qui les ont remplacés, même s'ils n'existent qu'en anglais.

75. Elle voudrait également encourager le Secrétariat à poursuivre son étude sur les moyens de regrouper les centres d'information avec d'autres bureaux extérieurs, conformément à la recommandation 12 du Groupe des Dix-Huit, et d'éviter le chevauchement des activités. Les centres devraient oeuvrer en étroite coopération avec les moyens d'information, les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales et les autres organismes intéressés en vue de produire et de diffuser des informations, avec l'appui de fond du Département.

76. La délégation vénézuélienne note avec satisfaction et reconnaissance que le Venezuela est l'un des 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant reçu des allocations du Compte spécial du PIDC au titre de leurs projets nationaux. Certes, le Venezuela est aussi l'un des 34 Etats qui ont contribué à approvisionner ce compte spécial, mais il déplore que les contributions de la communauté internationale n'aient pas encore été suffisantes pour lancer un processus qui mettrait fin au déséquilibre existant en ce qui concerne à la fois les moyens de communication et la circulation de l'information. La délégation vénézuélienne réaffirme son ferme appui à l'Unesco, et particulièrement au PIDC, qui est indispensable à la coopération internationale.

77. S'agissant du rapport sur le programme de recherches collectives exécuté par l'Unesco sur les effets sociaux, économiques et culturels du perfectionnement accéléré des techniques de communication, on continue, en Amérique latine, de diffuser un bulletin relatif à ces recherches et l'on essaie d'obtenir un appui permanent pour un réseau sud-nord, consacré aux échanges d'informations entre l'Amérique latine et l'Amérique du Nord.

(M. Carazo, Venezuela)

78. La délégation vénézuélienne est également heureuse de noter qu'une partie du programme ordinaire de l'Unesco a trait à la mise au point de techniques adaptées aux besoins des pays en développement, ainsi qu'à leur production et à leur diffusion endogènes, ce qui devrait rendre ces pays moins dépendants d'intérêts commerciaux.

79. Elle réaffirme son appui aux recommandations du Comité de l'information et regrette qu'elles aient été adoptées sans qu'il y ait eu consensus. Ces recommandations sont indispensables à tout progrès vers un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et pourraient promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande amitié entre les pays de toutes les régions.

80. M. RADENKOVIC (Yougoslavie) constate que tout le monde convient de l'inégalité et de l'injustice qui prévalent dans l'ordre mondial de la communication, mais que plusieurs pays persistent à ne pas vouloir admettre la nécessité de modifier radicalement la situation.

81. Les données fournies par divers organismes internationaux montrent que plus de 80 % des nouvelles diffusées dans le monde entier n'ont pour origine que quatre grandes agences de presse occidentales et que les pays en développement ne possèdent que 5 % du potentiel mondial en ce qui concerne les moyens techniques de la communication. Un déséquilibre d'une telle ampleur exclut toute possibilité de coopération équitable. Ceux qui produisent l'information ont de plus en plus tendance à imposer leur propre interprétation des phénomènes qu'ils décrivent. Certains pays développés s'efforcent d'imposer comme universelles les valeurs de leur système politique et de leur mode de vie, sans se soucier du fait qu'il existe des situations et des intérêts différents. Certains pays en développement n'ont pas les moyens de mettre en place des structures de systèmes nationaux d'information et de communication à la mesure de leurs besoins de développement; il les leur faut cependant pour faire connaître, aux échelons national et international, leurs propres opinions sur leurs propres problèmes et réalisations.

82. La rapidité des transferts et de l'échange d'informations est un facteur important dans le développement économique et social. A un moment où l'interdépendance s'accroît entre pays développés et en développement, il est aussi de l'intérêt des pays développés d'avoir en temps utile des informations objectives sur le développement économique, politique et autre des pays en développement. Une information correcte est aussi une condition préalable importante pour la promotion de la paix, de la compréhension et de la coopération internationales.

83. Cela suppose une coopération internationale équitable entre tous les pays, notamment entre pays développés et en développement; il faut aussi que les pays en développement bénéficient d'une plus grande assistance en ce qui concerne la création et le renforcement de leurs propres systèmes d'information et de communication, le matériel et la formation techniques. Une coopération mutuelle entre pays en développement est également importante et les pays non alignés ont pris diverses mesures dans ce sens. La plus marquante est le bon fonctionnement du pool des agences de presse des pays non alignés, avec la coopération et l'assistance du Département de l'information. Il est à espérer que le Département

(M. Radenkovic, Yougoslavie)

fournira une assistance égale à l'Eco-Pool ainsi qu'aux organismes de radiodiffusion des pays non alignés, qui doivent se réunir à Chypre en décembre 1987 pour adopter des programmes de coopération entre eux et avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

84. La Yougoslavie continue de croire qu'il est nécessaire et possible d'instaurer un nouvel ordre international de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace; elle trouve encourageants les progrès constructifs réalisés par la Commission politique spéciale, lors de sa session précédente, et dont le couronnement a été l'adoption de la résolution 41/68 A de l'Assemblée générale.

85. L'application de cette résolution par le Département de l'information a donné des résultats positifs. La restructuration et la modernisation du Département sont une tâche difficile, eu égard notamment aux difficultés financières actuelles et à l'augmentation du volume de ses travaux.

86. La Yougoslavie appuie les activités de l'Unesco, notamment celles du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

La séance est levée à 13 h 5.